



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-23-489
L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION ET AU EN DATE DU 27 DECEMBRE 2023
SUPPORT DE LA SOLUTION APPLICATIVE SIS
MARCHES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché relatif à l'installation, l'assistance et la maintenance du logiciel SIS MARCHES en mode hébergé prend fin au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre le maintien des prestations et assurer la maintenance de la solution applicative SIS MARCHES;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SIS MARCHES, sis 560 rue Louis Pasteur – 34790 Grabels représentée par Monsieur Christophe GARDENT en qualité de Président, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et au support de la solution applicative SIS MARCHES.

La validité de ce marché est à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une période initiale de 12 mois et il est reconductible de façon tacite 3 fois pour une période d'un an, sans que la durée globale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est 28 652.00 € HT
- Les prestations complémentaires font l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum annuel de 10 000.00 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231227-lmc1H11279H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023
Date de Publication : 27/12/2023